



Melun, le 15 juin 2021

Objet : Dépôt de l'alerte sociale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale pour les personnels enseignant-es du 1er degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés, à compter du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au mardi 6 juillet 2021 inclus et du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021

Voici les motifs de cette alerte qui concernent les moyens alloués à l'École :

Nous demandons :

- que les classes de grande section de maternelle à 24 élèves à la rentrée de septembre ne remettent pas en cause les organisations choisies par les équipes enseignantes..
- que les seuils appliqués pour les classes autres que les « GS à 24 » n'aboutissent pas à un alourdissement des effectifs, déjà très élevés dans notre département.
- que les contraintes sur les équipes cessent de se multiplier. Il faut laisser la liberté aux équipes de répartir les classes et les élèves. Le décret n°89-122 du 24 février 1989 doit être respecté.
- que les écoles qui ont choisi de fonctionner en classes multi-âges soient libres de poursuivre leur projet dans l'intérêt des élèves.
- que le profilage des directions d'école soit annulé.
- que la volonté de recherche de berceau d'affectation pour les EFS ne se fasse pas au détriment des collègues titulaires au sein des écoles.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice Académique, l'assurance de notre attachement au service public laïc d'éducation.

Mialinoro Reboul et Thierry Grignon  
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU77